CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E138168** **VALABLE JUSQU'AU** **25/01/2027**

ÉDITÉ LE 27/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2010

Raison sociale : JEAN MICHEL PASCAREL ET FILS

Forme juridique : SARL

Capital : 148 100

ROUTE DE LOUIGNAC
19310 SAINT-ROBERT

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT ROBERT 2010B00205

Siret : 522 341 866 00013

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 8306270

Assurance Responsabilité Travaux :
ABEILLE IARD & SANTE 79535329

Assurance Responsabilité Civile :
ABEILLE IARD & SANTE 79535329

Situation fiscale et sociale : A jour au 12/01/2026

Téléphone : 05 55 25 14 91 **Fax :**

Portable : 06 87 37 69 17

Responsabilité légale :
PASCAREL ROMAIN GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Site Internet : http://pascarel-et-fils.fr/

E-mail : accueil@pascarel.fr

Effectif moyen : 22 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 835 626 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	21	29/10/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

27/02/2026 09:42

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.